



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
24 février 2000
Français
Original: anglais

Deuxième session ordinaire de 2000

3-7 avril 2000, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP

Fonds des Nations Unies pour la population

Rapports au Conseil économique et social

Rapport de la Directrice exécutive

Le présent rapport a été établi conformément au modèle commun convenu par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour les rapports traitant des questions d'intérêt commun figurant sur la liste dressée au cours des consultations entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). Parmi les principales questions, on peut citer : a) la mise en oeuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions de la résolution 53/192 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1998, relative à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; b) le suivi des conférences internationales; et c) l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Mise en oeuvre du Programme de réformes du Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal d'ensemble	3
A. Structures et mécanismes	3
B. Financement et ressources	5
C. Le système des coordonnateurs résidents	7
D. Application de l'Évaluation commune de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.	8
E. Harmonisation des programmes et des procédures.	10
F. Intégration des questions concernant les femmes.	10
G. L'équilibre entre les sexes au FNUAP.	12
H. Renforcement des capacités	13
I. Locaux et services communs	14
J. Coopération avec la Banque mondiale	15
K. Contrôle et évaluation.	17
III. Suivi des conférences internationales	19
A. Le FNUAP et l'examen CIPD+5	19
B. La collaboration à l'échelle du système et les autres examens de conférences des Nations Unies	21
IV. Aide humanitaire et secours en cas de catastrophe	22

I. Introduction

1. L'année 1999 a revêtu une importance particulière pour le FNUAP. Le processus d'examen, cinq ans après, de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+5), a été mené à bonne fin, couronné en juillet 1999 par l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution S-21/2 relative aux Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Cet examen a porté sur une large gamme de questions que couvrait également l'examen triennal, notamment la nécessité de rendre les travaux du système des Nations Unies plus complémentaires et plus efficaces. On a défini les points forts et les faiblesses, et on en a tiré les enseignements de façon à renforcer encore l'application des recommandations de la CIPD. L'examen quinquennal a aussi donné l'occasion de renforcer les partenariats vitaux qui, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, ont permis de mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence. En fait, partenariats et collaborations font l'objet d'une section distincte (section V) de la résolution relative aux principales mesures.

2. Tout de suite après l'examen CIPD+5, la coopération entre les partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement s'est encore renforcée dans le cadre du suivi d'autres conférences des Nations Unies, opérations que le FNUAP a considérées comme autant d'occasions de réfléchir sur la façon dont le système des Nations Unies pouvait, sous la direction du Secrétaire général, aider les pays à réaliser les objectifs des plans d'action de ces conférences dans la coopération. Gardant ce but à l'esprit dans son propre suivi des principales mesures arrêtées lors de l'examen CIPD+5, le FNUAP a convoqué en septembre 1999 une réunion interinstitutions spéciale de l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous. L'objectif ici était d'examiner les mécanismes de collaboration permettant de mettre en oeuvre les principales mesures et d'atteindre les nouveaux points-repère définis lors de l'examen de la CIPD, ainsi que d'examiner la façon dont l'Équipe spéciale pouvait aborder les questions d'intérêt commun dans les futures conférences d'examen organisées tous les cinq ans.

II. Mise en oeuvre du Programme de réformes du Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal d'ensemble

A. Structures et mécanismes

3. Les propositions de réforme que les États Membres avaient demandé au Secrétaire général de présenter ont permis d'établir le contexte dans lequel on intensifie les activités opérationnelles de développement menées par le système des Nations Unies. Cette opération a encore été renforcée par les directives que l'Assemblée générale a données dans sa résolution 53/192, du 15 décembre 1998, relative à l'examen triennal d'ensemble.

4. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a utilisé un certain nombre de mécanismes, dont certains sont examinés en détail plus loin dans le présent rapport, pour renforcer la collaboration et mieux coordonner les activités opérationnelles au niveau des pays. Le FNUAP a continué de travailler en coopération étroite

avec le Groupe dans toutes ses activités, et a contribué par tous les moyens dont il dispose à optimiser l'impact de l'intervention du système des Nations Unies au niveau des pays, parfois de façon tout à fait hors de proportion avec sa dimension réduite et ses ressources humaines limitées. Il est donc prêt à contribuer à l'évaluation d'impact que mènera le Groupe en application du paragraphe 63 de la résolution 53/192.

5. Dans le suivi qu'il effectue de l'examen triennal d'ensemble et des principales mesures visant à poursuivre l'application du Programme d'action de la CIPD, le Fonds s'est engagé, dans son domaine de travail, à concentrer ses efforts sur l'application des textes issus de toutes les conférences des Nations Unies, ce qui s'inscrit dans la ligne des paragraphes 5 et 6 de la résolution 53/192 et du paragraphe 89 du document sur les principales mesures, aux termes duquel tous les organismes et entités compétents des Nations Unies devraient continuer à préciser, dans le cadre des mécanismes existants, leurs rôles et responsabilités spécifiques en tant que chefs de file et à intensifier leurs efforts, afin de promouvoir la coordination et la collaboration à l'échelle du système, notamment au niveau des pays. Également aux termes du paragraphe 89, il faudrait renforcer le rôle du FNUAP dans le domaine de la coordination interorganisations pour les questions de population et de santé en matière de reproduction. Gardant cela à l'esprit, le FNUAP a organisé une réunion interinstitutions de l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous à l'issue de l'examen CIPD+5, afin de déterminer le rôle de tous les partenaires dans les activités consécutives.

6. Le Groupe des Nations Unies pour le développement, au départ composé de quatre organisations, a vu le nombre de ses membres s'élargir pour inclure, notamment, l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les questions qui intéressent le système des Nations Unies dans son ensemble (le système des coordonnateurs résidents par exemple) sont traitées par le Comité administratif de coordination (CAC), dans lequel le FNUAP joue un rôle actif. Après avoir initialement entrepris un grand nombre d'initiatives et créé plusieurs groupes de travail, le Groupe a rationalisé ses travaux en oeuvrant avec des mécanismes moins nombreux et plus focalisés.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

7. Les membres du Groupe travaillent actuellement à intensifier leur collaboration dans les domaines abordés dans l'examen triennal d'ensemble, mais il faudrait encore renforcer ces efforts pour les porter à des niveaux de coopération et de collaboration plus nettement visibles dans les pays. En outre, il faudrait rationaliser encore les mécanismes visant à promouvoir une plus grande participation des représentants sur le terrain aux activités des sièges, et donc encourager des échanges d'informations plus importants et plus constants entre tous les membres sur les bonnes pratiques et les faits nouveaux.

8. Sachant que les représentants sur le terrain sont responsables de la mise en oeuvre des mécanismes et des procédures établis par le Groupe, il convient d'intensifier le contrôle et le suivi pour assurer l'application soutenue de ces mécanismes et procédures. Il est indispensable de déterminer les mécanismes qui tendent à être trop contraignants pour les organisations, surtout celles de petites dimensions comme le FNUAP, et de les rationaliser. Des efforts sont déjà en cours pour réduire le nombre de groupes travaillant sur divers problèmes, comme par exemple le Sous-Groupe de la formation (relevant du GNUD) qui a pris en main les questions de

formation, ce qui a permis de dissoudre le groupe de travail du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) qui était chargé de la même tâche. Des efforts similaires de rationalisation ont été entrepris au sein du Groupe, et il convient de les garder à l'étude.

Recommandations

9. Le Conseil voudra peut-être :

a) Prendre note des progrès réalisés dans l'application des recommandations de l'examen triennal d'ensemble;

b) Encourager un courant constant d'informations vers les États Membres sur ces activités;

c) Encourager un échange constant d'informations entre tous les membres du système de développement des Nations Unies sur l'application de l'examen triennal d'ensemble et prendre note des nouveaux mécanismes convenus au sein du Groupe à cette fin;

d) Réaffirmer combien il importe d'évaluer l'impact des programmes, ainsi que des cadres de développement et d'autres mécanismes.

B. Financement et ressources

10. L'année 1999 a posé une série de problèmes nouveaux et inhabituels au FNUAP dans le domaine de la mobilisation des ressources. Malgré les nombreux efforts de collecte de fonds déployés pendant l'année, les contributions aux ressources ordinaires du FNUAP ont accusé une chute de 250 millions de dollars, soit une baisse de 10 % par rapport à 1998, et environ 40 millions de dollars de moins qu'en 1997. Pour expliquer cette baisse, on peut citer deux grands facteurs : le taux de change entre plusieurs monnaies et le dollar des États-Unis, qui continue d'être défavorable, et l'absence de contribution de la part de l'un des principaux donateurs du FNUAP.

11. Les perspectives financières de 2000 semblent un peu plus riantes, l'un des principaux donateurs étant revenu, et plusieurs autres ayant laissé entendre qu'ils verseraient des contributions importantes. On espère que cela compensera la réduction considérable du montant de sa contribution qu'a annoncée un gros donateur. Le FNUAP s'attend aussi à augmenter ses ressources supplémentaires, qui ont accusé une hausse d'environ 6 % en 1999 pour atteindre 34 millions de dollars, bien que l'administration de ces ressources exige énormément de temps et de personnel. En outre, l'aide publique au développement (APD) étant tombée de 60,8 milliards de dollars en 1992 à 51,8 milliards de dollars en 1998, le FNUAP, au vu de l'intense course au financement qui en résulte, redouble d'efforts pour établir des alliances plus fructueuses avec les organismes bilatéraux, les banques de développement, les fondations privées, l'Union européenne et les organisations non gouvernementales (ONG) notamment. Le Fonds essaie également de trouver les moyens d'élargir sa base de donateurs tout en explorant dans le même temps toutes les solutions possibles pour répondre aux besoins des programmes de pays.

12. Le FNUAP présentera son premier plan de financement pluriannuel au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP à sa deuxième session ordinaire de 2000. Ce

plan, qui a été établi en consultation étroite avec le Conseil d'administration, est un cadre cohérent qui se fonde sur des résultats organisationnels clairement définis et un ensemble d'indicateurs permettant de suivre les progrès dans la réalisation des objectifs. L'élaboration du plan de financement pluriannuel a donné au FNUAP l'occasion d'accélérer la transition, déjà amorcée, vers une méthode fondée sur les résultats. Une définition claire des priorités de l'organisation, davantage d'accent sur son efficacité, et de meilleures méthodes de suivi et d'établissement de rapport sur la façon dont le Fonds s'acquitte de ses tâches aideront à déterminer plus précisément les besoins en ressources et leur utilisation et, espère-t-on, encourageront un système de financement plus prévisible et plus stable.

13. Poursuivant sur sa voie, le FNUAP continuera à s'attacher, dans ses efforts de collecte de fonds, à rétablir la stabilité de ses ressources ordinaires et à s'assurer une modeste augmentation des recettes en 2000. Il prévoit pour cela d'identifier les donateurs ayant la possibilité de verser des contributions au FNUAP ou de les augmenter. On espère que la dynamique acquise avec le processus CIPD+5 aidera à produire des ressources supplémentaires pour le Fonds.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

14. La réduction des ressources de base en 1999 a porté préjudice aux programmes du FNUAP et entravé sa capacité d'obtenir les résultats maximum. Il a fallu procéder à des réductions radicales (environ 72 millions de dollars), et cela a affecté les résultats que l'on aurait pu obtenir des programmes précédemment approuvés par le Conseil d'administration. Cette réduction des ressources n'aurait pas plus mal tomber : le Conseil d'administration avait approuvé 81 nouveaux programmes de pays pour le FNUAP depuis la CIPD et, comme l'a montré l'examen CIPD+5, dans toutes les régions du monde la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD était bien partie sur sa lancée. En outre, du fait que l'exécution des programmes du Fonds se poursuivait à un rythme soutenu, on prévoyait des dépenses très élevées en 1999. Cela traduisait le fait que la plupart des programmes se trouvaient à mi-parcours et avaient atteint leur phase d'exécution maximale, le résultat étant que le FNUAP devrait peut-être puiser dans sa réserve opérationnelle pour couvrir les dépassements de crédits, qui seraient reconstitués avec les ressources de 2000.

Recommandations

15. Le Conseil voudra peut-être :

- a) Prendre note des progrès réalisés dans l'élaboration du plan de financement pluriannuel au FNUAP et l'occasion que cela a donnée à celui-ci d'accélérer la transition vers une méthode fondée sur les résultats;
- b) Souligner le rôle des gouvernements dans la mise à disposition des fonds destinés aux programmes de pays qu'ils ont approuvés;
- c) Réaffirmer le rôle particulier des membres du Conseil économique et social et des conseils d'administration à cet égard;
- d) Faire les recommandations appropriées concernant l'avenir des conférences des Nations Unies pour les annonces de contributions;
- e) Réaffirmer l'appel figurant au paragraphe 95 de la résolution relative aux Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la

CIPD, où il est demandé aux pays donateurs de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour inverser le déclin actuel du volume de l'aide publique au développement et s'efforcer d'atteindre l'objectif convenu pour l'APD, à savoir 0,7 % du produit national brut, dès que possible;

f) Encourager tous les donateurs à réexaminer leurs priorités en matière d'APD aux fins d'accroître la proportion relativement mineure de leur APD actuellement consacrée aux activités en matière de population et au FNUAP.

C. Le système des coordonnateurs résidents

16. Le FNUAP est représenté dans quatre organes exerçant un droit de contrôle sur ce système, à savoir le Sous-Groupe des questions relatives au système des coordonnateurs résidents (du GNUD), le Groupe consultatif interorganisations de sélection des coordonnateurs résidents, le Comité directeur interorganisations d'évaluation des compétences des coordonnateurs résidents et le Sous-Groupe de la formation (du GNUD). Tous les efforts se sont concentrés sur l'affinage du processus de sélection des coordonnateurs résidents, en particulier parce que, depuis l'adoption, en décembre 1998, du système d'évaluation des compétences applicable à tous les candidats, ce processus est ouvert aux candidats venant de tous les fonds et institutions. L'expérience a montré qu'en 1999 le nouveau système fonctionnait bien, et constituait un progrès notable par rapport au système précédent.

17. Le FNUAP a les mêmes préoccupations que ses partenaires du système des coordonnateurs résidents sur des questions comme, notamment, la sécurité du personnel des Nations Unies, et participe activement aux efforts déployés au sein du GNUD pour déterminer les moyens de protéger le personnel. Le Fonds a aussi donné une suite enthousiaste à d'autres questions concernant le personnel, comme la mobilité entre les institutions, qui vise à renforcer le processus de collaboration aux sièges.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

18. Le FNUAP est membre actif et à part entière du système des coordonnateurs résidents sous la direction du Coordonnateur résident, et est membre de divers comités sur le terrain, groupes thématiques et groupes de travail au niveau des pays. Cela a posé un problème particulièrement ardu aux bureaux de pays du FNUAP car, leur taille allant du quart au dixième de celle de certains de leurs homologues du Groupe, ils trouvent parfois difficile de participer au nombre croissant d'activités de groupe menées dans le cadre de ce système.

19. Le processus d'identification des candidats pour la réserve commune de coordonnateurs résidents, grâce à l'évaluation des compétences, est utile, mais a besoin d'être encore affiné. Tout en estimant les coûts assez élevés, le Fonds a coopéré pleinement à cette opération en partant du principe que le processus peut aider à renforcer les capacités du personnel. Il estime toutefois souhaitable de déterminer si l'on peut mettre en place la capacité d'effectuer une telle évaluation à l'intérieur du système des Nations Unies au lieu d'avoir à faire appel au secteur privé comme c'est actuellement le cas. Le Fonds reconnaît également la nécessité d'aborder des problèmes complexes comme l'évaluation annuelle du travail de coordination accompli par les coordonnateurs résidents en place, ainsi que l'évaluation des compétences des coordonnateurs résidents actuels et passés.

20. Des efforts sont en cours, et devraient être intensifiés, pour élargir le pool de compétences des coordonnateurs résidents et rendre le processus de sélection plus participatif et plus ouvert. Le problème d'augmenter le nombre de candidates est, à cet égard, particulièrement ardu, car les femmes représentent encore moins de 30 % du nombre total de coordonnateurs résidents.

Recommandations

21. Le Conseil voudra peut-être :

a) Déterminer les moyens de rationaliser les mécanismes de coordination et veiller à ce que les processus débouchent sur une exécution des programmes mieux organisée et plus efficace;

b) Réaffirmer la nécessité d'élargir la réserve commune de coordonnateurs résidents et assurer un plus grand équilibre entre les sexes dans le système.

D. Application de l'Évaluation commune de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

22. Le FNUAP a fait un effort concerté pour intégrer les directives concernant l'Évaluation commune de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du GNUD dans ses propres processus de programmation. Il a donné pour instructions au personnel sur le terrain d'utiliser, lorsqu'ils conviennent, l'Évaluation et le Plan-cadre à la place de ses propres outils de programmation. Le Fonds, avec l'assistance du Groupe, a organisé un atelier d'orientation à l'intention du personnel du siège et prévoit de lui donner une formation plus poussée concernant les nouveaux instruments de programmation. En se fondant sur l'expérience acquise à ce jour, le FNUAP examinera les projets de document établis dans le cadre de l'Évaluation et du Plan-cadre en vue d'en tirer des enseignements et de veiller à ce que les documents reçoivent les apports techniques de fond voulus dans tous les domaines, y compris la population et la santé en matière de reproduction. Le FNUAP continuera d'oeuvrer, en collaboration avec ses partenaires des Nations Unies, à la rationalisation et à la simplification des outils et des processus de programmation, non seulement pour assurer une plus grande complémentarité et un impact plus fort à leurs travaux, mais aussi pour limiter la charge qui pèse sur les bureaux de pays et les autres partenaires sur le terrain.

23. Le FNUAP attache une grande importance à la question des indicateurs et aux efforts de collaboration requis pour mettre au point des indicateurs communs à tout le système afin d'assurer une programmation efficace. Lors de la réunion de l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous qu'il a organisée en septembre 1999, le FNUAP a souligné l'importance de l'Évaluation et du Plan-cadre dans cet effort et insisté sur la nécessité d'établir des ensembles de données communs, de se mettre d'accord sur les indicateurs voulus pour suivre les progrès dans la réalisation des objectifs des conférences des Nations Unies, d'adopter une optique plus large sur les « indicateurs qualitatifs » qui permettraient de broser un tableau complet des conditions propices affectant les indicateurs quantitatifs primaires, et de renforcer les capacités des pays en matière de collecte, d'analyse et d'utilisation des données.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

24. Le FNUAP joue un rôle actif dans le Réseau d'apprentissage du GNUD concernant l'Évaluation et le Plan-cadre, dont on a tiré des enseignements. En plus, avec l'adoption de nouveaux outils de programmation, l'esprit de coopération a manifestement permis de renforcer le partenariat et le travail en équipe, surtout au niveau des pays, et des progrès ont été réalisés pour ce qui est d'unifier les membres du système des Nations Unies dans la vision commune de l'initiative de réforme. Des possibilités ont été créées de travailler ensemble pour promouvoir la coordination des programmes et la programmation et l'évaluation communes.

25. La qualité globale des documents établis dans le cadre de l'Évaluation et du Plan-cadre s'est nettement améliorée depuis la phase pilote. Il conviendrait néanmoins d'intensifier les efforts pour incorporer les enseignements tirés dans les documents. Cela permettra d'assurer que les documents soient plus fonctionnels et analytiques, et présentent des priorités clairement définies pour le système des Nations Unies. Cela les rendra également plus stratégiques et mieux adaptés aux conférences mondiales des Nations Unies. Améliorer la qualité des bases de données et des indicateurs communs est une gageure, surtout quand il s'agit de déterminer les indicateurs et d'établir et de gérer une base de données commune. Les problèmes dans ce domaine sont complexes. Dans certains cas, les données n'existent tout simplement pas; dans d'autres, elles existent mais ne sont pas fiables. Dans nombre de situations, il faut choisir l'indicateur le plus approprié sur un grand nombre d'indicateurs possibles. Les travaux d'utilisation des indicateurs dans le secteur social sont particulièrement difficiles, et requièrent des efforts particuliers de coopération avec les gouvernements. Tout cela complique le processus et risque de faire porter une charge indue sur les bureaux de pays et les gouvernements.

26. Il faudrait que les ressources soient mises à disposition de façon plus prévisible pour une opération aussi complexe, qui comprend une analyse de situation détaillée, en particulier lorsqu'il faut utiliser un grand nombre d'indicateurs comme points de repère. L'un des problèmes à régler d'urgence est donc le fait que l'on n'a pas les ressources voulues pour mettre au point les indicateurs et les systèmes de données.

Recommandations

27. Le Conseil voudra peut-être :

- a) Prendre note de l'importance de la collecte de données et des indicateurs dans la mise en oeuvre des processus relevant de l'Évaluation et du Plan-cadre, et recommander que des ressources soient mises à disposition de façon plus prévisible pour qu'on puisse entreprendre les travaux complexes dans ce domaine;
- b) Réaffirmer le rôle directeur des gouvernements dans ce processus;
- c) Souligner la nécessité de disposer de ressources générales prévisibles pour soutenir l'impact de l'Évaluation et du Plan-cadre;
- d) Demander instamment que des mesures soient prises pour assurer la compatibilité maximale entre le Plan-cadre et tous les autres cadres d'assistance au développement.

E. Harmonisation des programmes et des procédures

28. L'harmonisation des cycles des programmes et la simplification des procédures requièrent une bonne coordination et une bonne collaboration interinstitutions, tant aux sièges que dans les pays. Le FNUAP travaille en coopération étroite avec le GNUD dans ce domaine et cherche à consolider le processus d'harmonisation en veillant à ce que la question reçoive la priorité voulue au niveau des pays. Les activités suivantes ont été entreprises :

- a) Promotion et suivi de la mise au point finale des plans d'harmonisation, avec des calendriers bien déterminés, approuvés par tous les membres de l'équipe de pays;
- b) Organisation de séances d'examen à intervalles réguliers et prises de décisions communes sur des cas et des problèmes propres à tel ou tel pays pour faciliter les efforts d'harmonisation;
- c) Coordination avec les bureaux de pays pour s'assurer que les nouvelles procédures sont bien comprises;
- d) Participation au système de suivi au sein du Sous-Groupe du GNUD pour assurer la cohérence et le respect des calendriers d'harmonisation approuvés.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

29. Des progrès considérables ont été réalisés dans le domaine de l'harmonisation, mais il reste beaucoup à faire. Il faut : prendre des mesures pour s'assurer que l'harmonisation peut être maintenue; simplifier et harmoniser encore les procédures de programme, et s'efforcer de veiller à ce que les cycles des programmes coïncident avec les plans nationaux de développement et les plans sectoriels; établir des directives fermes sur la base de la note d'orientation sur la programmation commune publiée en 1999; donner la priorité à la détermination des domaines clés dans la formulation et la mise en oeuvre de programmes communs, y compris, notamment, la simplification et l'harmonisation des procédures financières et des conditions d'établissement de rapports concernant la gestion des programmes et des projets. Il serait utile ici de mener une étude préliminaire de l'expérience acquise à ce jour en mettant l'accent sur l'expérience des bureaux de pays et en déterminant les meilleures méthodes et les meilleurs enseignements tirés.

Recommandations

30. Le Conseil voudra peut-être :

- a) Prendre note des progrès réalisés en matière d'harmonisation par les membres du GNUD, et encourager ces derniers à prendre les mesures nécessaires pour poursuivre cette harmonisation et veiller à ce qu'elle soit maintenue;
- b) Demander instamment que l'on continue de suivre les progrès de l'harmonisation au niveau des pays.

F. Intégration des questions concernant les femmes

31. Le FNUAP coopère pleinement à l'application du Plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période

1996-2000. Il continue également de se concentrer sur la recommandation de la CIPD tendant à promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes, l'autonomisation des femmes, l'élimination de toutes les formes de violence à leur égard, et à assurer que les femmes, qui jouent un rôle clef dans la population et le développement, aient la possibilité de contrôler leur propre fécondité. Parmi les activités entreprises dans ce domaine, on peut citer :

a) La publication de directives sur l'appui du FNUAP à l'intégration des questions concernant les femmes dans les programmes de population et de développement et la révision de ces directives pour les trois domaines d'activité du Fonds afin d'assurer que l'optique de l'équité entre les sexes ait bien été intégrée dans chacun de ces domaines;

b) L'affectation de ressources aux questions concernant les femmes par le biais des trois domaines d'activité, et prise de mesures par le biais du système de budgétisation pour mieux traduire l'attachement du Fonds aux questions de parité entre les sexes;

c) Le renforcement des efforts déployés au niveau des pays pour renforcer les capacités nationales en matière d'équité entre les sexes par le biais de ses équipes d'appui aux pays; et élaboration d'un manuel de formation générale sur les questions de sexospécificité, de population et de développement pour faciliter cette tâche;

d) Des efforts spéciaux entrepris pour rassembler et diffuser des données ventilées par sexe ainsi que des études sur des questions comme la suppression de la mutilation génitale des femmes, la violence à l'encontre des femmes et des petites filles, la socialisation des garçons et les stratégies visant à faire participer davantage les hommes aux questions concernant la santé en matière de reproduction et l'hygiène sexuelle, et l'impact du VIH/sida sur les femmes.

32. Au niveau interinstitutions, le FNUAP :

a) Participe activement aux travaux du Sous-Groupe des indicateurs du GNUM, dont l'un des objectifs principaux est de veiller à ce que les indicateurs et les budgets tiennent compte de l'équité entre les sexes;

b) A assumé les fonctions de chef de projet au Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes pour examiner la fonction de responsable de la coordination des questions de parité entre les sexes dans le système des Nations Unies. Les résultats de cette étude viendront alimenter le processus de suivi de la Conférence de Beijing cinq ans après (Beijing+5);

c) Participe activement à plusieurs groupes de travail interinstitutions, comme le Comité mentionné ci-dessus, le Sous-Groupe du GNUM sur l'égalité entre les sexes, le Sous-Groupe du droit au développement, le Sous-Groupe des indicateurs, ainsi qu'à des campagnes interinstitutions régionales sur la violence à l'égard des femmes (notamment dans la région Amérique latine et Caraïbes et en Afrique);

d) Participe au Sous-Groupe chargé d'étudier les bonnes pratiques (qui relève du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes) et a établi une publication sur les bonnes pratiques en matière d'intégration des questions concernant les femmes dans le cadre de la population et du développement.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

33. L'expérience du FNUAP confirme que les avantages du contrôle exercé par une personne sur sa vie reproductive et économique se renforcent mutuellement. Il importe donc d'aider à améliorer les moyens d'existence des femmes, tout en veillant à ce qu'elles aient accès aux services et à l'information concernant les services de santé en matière de reproduction. Il est également essentiel d'intensifier les efforts visant à faire participer les hommes aux activités visant à éliminer les inégalités entre hommes et femmes et à promouvoir l'autonomisation des femmes dans tous les domaines. Parallèlement, il conviendrait de mieux faire comprendre les principes de base dans ce domaine, comme les questions concernant les femmes et l'autonomisation.

34. Les femmes et les petites filles, surtout dans les conflits armés, sont particulièrement vulnérables aux maladies sexuellement transmissibles (MST), notamment le VIH/sida, ainsi qu'à diverses formes de violence exercée contre elles. Elles sont aussi souvent beaucoup plus vulnérables que les hommes aux effets de la dégradation du milieu et de la pollution, en particulier en ce qui concerne leur santé génésique. En outre, dans maints pays, les adolescents, et surtout les adolescentes, se voient barrer l'accès aux services de santé en matière de reproduction et d'hygiène sexuelle et aux informations à ce sujet. Le bien-être des femmes et des petites filles a pâti de façon disproportionnée des événements économiques et politiques survenus récemment dans certains pays, et de la diminution des investissements dans le secteur social qui les a suivis.

35. Tout cela a été aggravé par le manque de ressources, en particulier de ressources internationales, pour mettre en oeuvre les mesures convenues dans le Programme d'action de la CIPD, ainsi que par la persistance des facteurs sociaux, culturels et politiques qui perpétuent la discrimination à l'égard des femmes et entrave leur autonomisation.

G. L'équilibre entre les sexes au FNUAP

36. Le FNUAP a adopté des directives qui définissent clairement les objectifs, les tâches et la responsabilité de l'intégration des questions concernant les femmes à tous les niveaux. Suivant les instructions du Secrétaire général sur l'obligation redditionnelle des chefs de secrétariat des institutions spécialisées et des directeurs de programme sur la question de l'équité entre les sexes, le FNUAP a mis l'accent sur le recrutement de femmes à des postes de cadre. De ce fait, les femmes occupent à présent 50 % de tous les postes d'encadrement au Fonds. Notamment, sur sept directeurs à la classe D-2 on compte quatre femmes (57 %), sur deux directeurs adjoints avec rang de Sous-Secrétaire général on compte une femme, et la Directrice exécutive elle-même est une femme. Le FNUAP continue de plaider énergiquement sur les questions touchant l'égalité entre les sexes, en particulier dans le système des Nations Unies, et continuera de mettre l'accent sur le recrutement de femmes à des postes de cadre.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

37. Étant donné la nature de son mandat et l'orientation générale de ses programmes, le FNUAP est pleinement conscient de l'importance qu'il y a à assurer l'équilibre entre les sexes entre ses représentants sur le terrain. Il continuera donc de

ne ménager aucun effort pour recruter des femmes qualifiées pour le représenter dans les pays.

Recommandations

38. Le Conseil voudra peut-être :

- a) Prendre note des réalisations du FNUAP dans le domaine de l'intégration des questions concernant les femmes dans ses programmes;
- b) Demander que l'on déploie de nouveaux efforts pour accélérer les progrès dans ce domaine, en tirant parti de l'expérience et des enseignements acquis lors de l'examen CIPD+5.

H. Renforcement des capacités

39. Parmi les principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la CIPD, il a été déterminé que le développement des capacités nationales revêtait une importance critique. Outre ses programmes de pays, le FNUAP mène deux grands programmes dont l'objectif premier est d'aider les pays à renforcer leur capacité d'appliquer le Programme d'action : le Programme consultatif technique 2000-2003, qui en est à son troisième cycle, et le programme multinational 2000-2003, qui se trouve actuellement dans son quatrième cycle. Ils cherchent l'un et l'autre à renforcer les liens entre tous les niveaux d'exécution des programmes – national, régional et multinational. Le processus d'établissement du Programme consultatif technique a débouché sur des discussions approfondies avec les pays dans lesquels les programmes sont exécutés concernant leurs besoins spécifiques en matière d'assistance technique pour développer leurs capacités. La programmation est axée sur des domaines clefs comme les adolescents, les femmes, la gestion des connaissances et le téléenseignement, les activités promotionnelles, et l'élargissement des partenariats sur la base des avantages comparatifs des organismes des Nations Unies et d'autres entités.

40. En 1999, le FNUAP a approuvé les directives sur la façon d'évaluer sa capacité de mettre en oeuvre les programmes démographiques. Il a participé aux travaux de groupes et de réseaux interinstitutions sur le suivi du développement des capacités aux fins de renforcer l'impact de son assistance sur le terrain. Lors d'un séminaire du CCQPO sur le renforcement des capacités, le FNUAP a avancé des propositions visant à définir et à renforcer les principes et les stratégies communs dans ce domaine. Son initiative concernant le Sous-Groupe de l'exécution des programmes a débouché sur la présentation, en mars 1999, d'un rapport du GNUM sur les cadres juridiques et les lois et politiques pertinents, et sur les techniques de gestion devant aider à décentraliser les opérations des entités nationales lorsque besoin en est. Ces efforts ont mis en lumière l'importance de la responsabilité, de la gestion axée sur les résultats, et de la planification stratégique, éléments de l'Évaluation commune de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il a été constamment tenu compte du principe de l'intégration des questions concernant les femmes.

41. Ces efforts visaient à renforcer l'utilisation de l'Évaluation et du Plan-cadre pour évaluer les capacités nationales, encourager la perception commune des questions touchant le renforcement des capacités, et mettre au point des indicateurs pour

suivre les progrès de ce renforcement. Parallèlement, on a étudié la possibilité de mener davantage d'opérations participatives et d'opérations communes de suivi et d'évaluation, de poursuivre les efforts concernant les plans et stratégies communs de formation, et la nécessité de simplifier les procédures et de les rendre plus souples.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

42. Des études entreprises récemment par le Département des affaires économiques et sociales dans le contexte de l'examen triennal d'ensemble montrent que les moyens traditionnels de renforcement des capacités demandent à être sérieusement révisés. Il faut renforcer considérablement les partenariats pour définir et mettre au point d'autres instruments de développement des capacités dans un environnement où apparaissent de nouveaux cadres de développement. En outre, il importe de faire participer la société civile à ces activités au niveau national, car cela permettrait d'assurer que le renforcement des capacités à divers niveaux du pays devienne une opération véritablement participative. Ainsi, faire participer tous les partenaires à l'élaboration des programmes de pays importe tout autant que l'élaboration elle-même.

43. Mais le renforcement des capacités ne se produit pas dans le vide. Il faut en établir les plans spécifiquement et stratégiquement, après avoir soigneusement analysé les moyens qui conviennent le mieux à une situation donnée. Il faut déterminer les mesures à prendre après avoir procédé à des analyses approfondies du cadre logique, en employant des méthodes fondées sur les résultats. Institutionnaliser cette méthode à l'échelle du système présenterait l'avantage supplémentaire de tirer le parti maximal des ressources financières et humaines limitées dont disposent les bureaux locaux.

Recommandations

44. Le Conseil voudra peut-être :

- a) Prendre note des efforts interinstitutions déployés pour mettre en commun les expériences sur le renforcement des capacités et encourager tous les organismes des Nations Unies à participer à ces tribunes, de façon à assurer un échange de vues et de données d'expérience plus large;
- b) Encourager les gouvernements à prendre note de l'importance de la société civile dans ce domaine;
- c) Encourager les opérations de suivi et d'évaluation comme parties intégrantes du renforcement des capacités, en particulier lorsqu'il s'agit de formuler des stratégies.

I. Locaux et services communs

45. En 1998, le Sous-Groupe des locaux et des services communs a entrepris 12 missions dans 17 pays à l'appui de l'Initiative Maison des Nations Unies. En 1999, les contraintes financières ont limité ce nombre à neuf missions dans 13 pays. La question de savoir comment financer ces missions a été résolue pour les organismes membres du GNUM par leurs conseils d'administration respectifs : chaque organisme présente des demandes de financement spécifiquement en faveur de cette initiative. Le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a accepté la proposition du

FNUAP tendant à utiliser la réserve pour la construction de logements sur le terrain à cette fin. Cela étant, le Sous-Groupe travaille activement en ce moment à des projets dans 22 pays. En 1998, 26 Maisons des Nations Unies ont été établies, et six autres en 1999. On a identifié préliminairement 10 autres pays comme ayant de fortes chances d'être désignés pour accueillir des Maisons des Nations Unies en 2000.

46. Sur le problème des services communs, une base de données du GNUM consacrée spécifiquement aux services communs a été établie après qu'on ait analysé les données reçues en réponse à une enquête exhaustive menée au niveau des pays par les coordonnateurs résidents des Nations Unies. Pour tirer parti de cette situation, le Groupe des Nations Unies pour le développement a prévu de tenir un atelier interinstitutions en mars 2000 pour établir des directives du système des Nations Unies concernant la mise en oeuvre et la gestion des services communs au niveau des pays. Le FNUAP continue de consacrer le temps et les coûts supplémentaires requis pour apporter le financement nécessaire, afin de participer activement à toutes les initiatives sur la question.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

47. On a déterminé que certains principes importants étaient à la base de la réussite au niveau d'un pays donné : utilisation de pratiques commerciales saines, notamment établissement d'analyses coûts-avantages des options immobilières; lancement de travaux préliminaires et études sur la diligence requise; participation de tous les organismes opérant dans le pays aux travaux sur la question des services harmonisés; désignation de responsables de la coordination par chacun des organismes et coordination active des efforts par le coordonnateur résident; et participation des experts techniques appropriés (professionnels de l'immobilier, architectes et ingénieurs) et des directeurs de projet désignés. Ce dernier élément est particulièrement utile, car il arrive souvent que l'on ne dispose pas dans le système des Nations Unies des compétences voulues dans ces domaines et qu'il faille donc les chercher à l'extérieur.

Recommandations

48. Le Conseil voudra peut-être :

- a) Prendre note des progrès réalisés dans ce domaine;
- b) Souligner l'importance de la transparence, de la gestion commune et de la responsabilité des efforts en cours;
- c) Demander instamment au système des Nations Unies d'utiliser une approche pragmatique, axée sur la rentabilité, dans les initiatives futures.

J. Coopération avec la Banque mondiale

49. En 1999, le Groupe des Nations Unies pour le développement a établi un Groupe de réflexion sur la collaboration interinstitutions dans les questions touchant le Cadre de développement intégré et le système des coordonnateurs résidents, chargé de trouver des idées novatrices pour traiter la situation d'endettement des pays pauvres très endettés [Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)]. Le FNUAP a travaillé sur ces questions en collaboration étroite avec le GNUM, tant au siège que dans les bureaux de pays. Le Groupe de réflexion a été convoqué pour as-

sur le suivi de la réunion entre la Vice-Secrétaire générale et les cadres supérieurs de la Banque mondiale, afin de permettre au système des Nations Unies dans son ensemble de suivre le projet pilote du Cadre de développement intégré, tant pour acquérir de l'expérience que pour assurer que les organismes du système seraient tenus au courant. Il s'est concentré sur l'expérience acquise dans le processus du Cadre de développement intégré dans les pays pilotes, au niveau national.

50. Au cours des débats, le FNUAP a souligné l'importance de la coordination entre le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les processus du Cadre de développement intégré, en particulier la nécessité fondamentale que la propriété des deux processus revienne aux gouvernements intéressés. Le FNUAP a également souligné l'importance de l'approche sectorielle et la nécessité de mener des travaux analytiques communs et une analyse commune, de façon à éviter le chevauchement des efforts dans ce domaine.

51. Au cours de l'année passée, le FNUAP et la Banque mondiale ont continué d'intensifier leur coopération, tenant plus fréquemment des consultations entre les divisions géographiques du Fonds et les entités correspondantes à la Banque, tant aux sièges que sur le terrain. En outre, la Banque mondiale fait de plus en plus appel aux services d'achat du FNUAP, et le volume de ces demandes d'achats devrait continuer d'augmenter en 2000.

52. La collaboration entre le FNUAP et la Banque mondiale s'est également intensifiée dans diverses initiatives en cours, comme le Programme pour une maternité sans risques, le Programme des partenaires du développement, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA), l'Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception et de gestion logistique dans les pays en développement, et les stratégies et programmes d'investissement sectoriels. Dans le domaine de la formation, le FNUAP coparraine le cours de l'Institut de développement économique de la Banque mondiale sur la population, la santé en matière de reproduction et la réforme du secteur de la santé. Le personnel du FNUAP participe à des activités de la Banque mondiale comme la Semaine du développement humain. La Banque mondiale plaide en faveur de l'application du Programme d'action de la CIPD, et a participé aux travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'examen CIPD+5, ainsi qu'aux tables rondes et colloques techniques qui faisaient partie du processus d'examen quinquennal. Elle a de même participé aux réunions de l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous, présidées par la Directrice exécutive du FNUAP.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

53. Du fait que le Cadre de développement intégré et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ont été adoptés à peu près en même temps, la Banque mondiale et le système des Nations Unies doivent continuer de travailler de concert, de façon à assurer le maximum de compatibilité entre les deux instruments et, parallèlement, une plus grande coordination au niveau des pays, tant entre les divers partenaires du système des Nations Unies qu'avec les gouvernements. Il importe également de faire participer la société civile et le secteur privé aux cadres de développement dans toute la mesure du possible, et de continuer à renforcer la confiance entre les principaux partenaires du développement. L'expérience montre que la clef d'un bon partenariat est, de toute évidence, l'attachement aux priorités de développement des pays eux-mêmes. Il faudrait donc redoubler d'efforts pour obte-

nir l'accord sur les objectifs et les résultats escomptés compte tenu des stratégies et des priorités nationales.

54. Sur la question des indicateurs, il est indispensable d'assurer et de renforcer la participation des pays dans lesquels sont exécutés les programmes à l'établissement d'indicateurs du développement propres au pays. En outre, il convient de souligner davantage les indicateurs relatifs aux objectifs convenus lors des grandes conférences internationales. Étant donné les travaux menés par la Banque mondiale dans le domaine des indicateurs, il est besoin d'intensifier la collaboration avec elle dans la tâche complexe d'élaboration d'indicateurs pour les situations postconflituelles.

Recommandations

55. Le Conseil voudra peut-être :

a) Prendre note des efforts déployés par le Groupe des Nations Unies pour le développement pour intensifier les niveaux de collaboration entre la Banque mondiale et le système des Nations Unies, en particulier par le biais d'initiatives comme le Groupe de réflexion;

b) Demander instamment que l'on applique les principes définis au cours de ces efforts, notamment assurer une plus grande complémentarité entre les donateurs et leurs programmes, ainsi qu'une plus grande harmonisation et une plus grande cohérence entre eux;

c) Demander instamment des efforts de collaboration soutenus entre le système des Nations Unies et la Banque mondiale pour ce qui est d'élaborer des indicateurs pour les situations postconflituelles et d'assurer la coordination des priorités des différents secteurs dans les stratégies nationales;

d) Encourager l'optimisation et la cohésion dans les conditions énoncées pour la présentation de rapports de divers membres du GNUM sur la question de la collaboration avec la Banque mondiale, de façon à éviter d'alourdir la charge de travail au niveau des pays.

K. Contrôle et évaluation

56. En 1999, le FNUAP a entrepris plusieurs analyses internes de son système et de ses pratiques de contrôle et d'évaluation, et a pris des mesures pour remédier aux faiblesses qui avaient été révélées. Par exemple, le Fonds a mené une étude préliminaire pour évaluer l'application de la méthode du cadre logique à la programmation de pays, comme l'avait demandé le FNUAP dans ses nouvelles directives de programme publiées à la fin 1997. Dans le cadre de cette étude, on a examiné les matrices effectives de ces cadres établies au titre de certains programmes de pays approuvés, ainsi que le processus utilisé pour les établir, notamment l'utilisation de cadres logiques dans les opérations de contrôle et d'évaluation. Dans le contexte de l'établissement du premier plan de financement pluriannuel, le FNUAP a mené des études de faisabilité dans cinq pays (Burkina Faso, Nicaragua, République-Unie de Tanzanie, Sri Lanka et Soudan) afin d'évaluer les points forts, les difficultés et les besoins des bureaux de pays en matière de renforcement des capacités, pour appliquer la méthode des cadres logiques dans le contexte d'une approche fondée sur les résultats. Ces études, prises avec les conclusions d'autres analyses (évaluations thématiques, examen de la mise en oeuvre des politiques et audits), ont été fort utiles

car elles ont mis en lumière les points forts et les défauts de la conception, du contrôle et de l'évaluation des projets.

57. Deux importantes réunions de formation internes ont eu lieu pendant l'année : a) un atelier visant à faire mieux comprendre au personnel tant la nécessité d'avoir des indicateurs dans la programmation que leur utilisation; et b) un atelier sur le concept de la gestion fondée sur les résultats, et les éléments clefs du plan de financement pluriannuel et ses incidences sur les systèmes et pratiques organisationnels du FNUAP. En plus, le Fonds a créé un site Web pour élargir l'accès aux conclusions des évaluations thématiques. Ainsi, on peut désormais extraire électroniquement des résumés par sujet, ainsi que des rapports complets sur les évaluations thématiques menées depuis 1992, et on pourra bientôt faire de même pour d'autres analyses des conclusions d'évaluation des programmes financés par le FNUAP.

58. Le FNUAP est devenu un partenaire actif dans le réseau EVALNET (réseau de spécialistes de l'évaluation) du PNUD, et a dirigé l'évaluation menée par le PNUD au Guyana d'un projet concernant le renforcement des capacités dans le secteur de la santé. Le Fonds a créé son propre réseau d'évaluation, qui donne le nom des responsables de la coordination de l'évaluation du FNUAP dans chacune des équipes d'évaluation technique et au Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation. Les objectifs du réseau sont de promouvoir les leçons tirées de l'expérience des programmes du FNUAP; de faciliter la capacité du Fonds de démontrer les résultats dont il est responsable; et de faciliter la communication et la mise en commun des connaissances sur les questions d'évaluation. Les responsables de la coordination se sont réunis pendant l'année pour établir un plan de travail pour 2000-2001.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

59. L'étude préliminaire du cadre logique a permis de découvrir que l'application initiale de la méthode laissait quelque peu à désirer, du fait de problèmes tant conceptuels que techniques. La stratégie originale de la formation « en cascade » ne semblait pas produire les résultats escomptés, et aurait peut-être même amené un manque d'uniformité dans la façon dont on comprenait les éléments fondamentaux des techniques du cadre logique. Qui plus est, l'absence de systèmes de données globales dans nombre de programmes de pays a rendu le choix d'indicateurs de performance encore plus complexe, et a fait prendre une conscience aiguë du fait qu'on avait besoin de ressources pour rassembler des données globales. Il convient de s'attacher davantage à donner aux bureaux locaux des informations succinctes et faciles à assimiler qui fassent la synthèse des expériences des programmes.

60. La collaboration interinstitutions en matière d'évaluation peut être productive et utile, mais il faudrait peser les avantages qu'en retireraient les organisations participantes compte tenu des difficultés logistiques et autres inhérentes à l'exécution de telles évaluations.

Recommandations

61. Le Conseil voudra peut-être :

a) Prendre note des efforts déployés par le FNUAP pour renforcer les techniques de contrôle et d'évaluation tant à l'intérieur de l'organisation que dans sa collaboration avec tous les partenaires du développement;

- b) Demander instamment au système des Nations Unies d'accélérer ses efforts pour renforcer les capacités de contrôle et d'évaluation au niveau des pays;
- c) Prier instamment tous les organismes des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires pour assurer une interface sans heurt entre les bases de données d'évaluation;
- d) Encourager les organismes des Nations Unies à fournir en temps utile et de façon prévisible des ressources pour la formation du personnel aux questions touchant les nouvelles techniques de contrôle et d'évaluation.

III. Suivi des conférences internationales

62. Le FNUAP attache une grande importance aux activités de suivi des conférences mondiales tenues dans les années 90, en particulier en ce qui concerne les rapports entre population, pauvreté et dégradation de l'environnement. Il a favorisé la collaboration étroite entre le système des Nations Unies, les gouvernements et d'autres partenaires dans le suivi des progrès dans ces domaines, sur la base d'indicateurs obtenus en commun. En 1999, les activités du FNUAP se trouvaient à deux niveaux distincts : a) l'examen CIPD+5; et b) la collaboration à l'échelle du système dans le suivi des conférences, surtout celles pour lesquelles un examen quinquennal était en cours.

A. Le FNUAP et l'examen CIPD+5

63. Comme l'a souligné le Secrétaire général à la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en juin/juillet 1999, l'examen CIPD+5 visait à souligner les rapports entre population et développement, ainsi qu'entre santé en matière de sexualité et de reproduction et droits de la personne humaine. L'examen a fait ressortir l'insuffisance des ressources financières dont on s'était rendu compte au Caire en 1994, et les effets de cette insuffisance sur la population. L'opération d'examen et d'évaluation du Programme d'action s'est concentrée essentiellement sur la modification des politiques et sur les expériences opérationnelles au niveau des pays, afin de déterminer les facteurs propices et les obstacles rencontrés pendant la période initiale de cinq ans depuis la tenue de la Conférence. En se fondant sur ces expériences concrètes, on a tracé les grandes lignes des mesures supplémentaires à prendre pour accélérer et affiner l'application du Programme d'action dans des domaines clefs, notamment les trois domaines d'activité principaux du Fonds.

64. Dans le cadre de l'examen CIPD+5, le FNUAP a mené une enquête au niveau local, en se concentrant sur les domaines clefs ci-après : politiques et programmes en matière de population et de développement; égalité et équité entre les sexes, et autonomisation des femmes; droits génésiques et soins de santé en matière de reproduction; et partenariats avec le gouvernement et collaboration avec la société civile. Quelque 114 pays en développement et pays à économie en transition ont répondu à cette enquête, de même que 18 pays développés. Ces réponses, qui se sont concentrées sur les enseignements acquis et les obstacles rencontrés, ont été codées et entrées dans une base de données aux fins d'analyse, et les résultats ont été compilés et publiés. La base de données ainsi obtenue permet de comparer les modifications ap-

portées aux politiques et aux programmes depuis la CIPD et peut servir de baromètre pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action.

65. Le FNUAP a cherché à concentrer le suivi de toutes les conférences nationales sur l'aspect stratégique et, à cette fin, a convoqué une réunion de l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous immédiatement après l'examen CIPD+5 afin de mettre au point les dispositions de suivi avec ses partenaires du système des Nations Unies. On a souligné à cette occasion la nécessité de la coordination dans le cadre du système de l'organisme chef de file.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

66. L'examen CIPD+5 a montré que les mesures prises depuis la tenue de la Conférence ont donné de bons résultats, surtout dans des domaines comme, par exemple, l'amélioration de la qualité des services de santé génésique et l'accès à ces services; la formulation de programmes et de politiques visant à répondre aux besoins des jeunes en matière de santé génésique; et la protection des droits des femmes et la promotion de leur autonomisation. Mais il a aussi montré que les progrès ont été limités pour certains pays et régions et que, dans certains cas, il y a eu des reculs. Les femmes et les petites filles continuent de se trouver confrontées à une discrimination qui leur est préjudiciable; la pandémie de VIH/sida est plus grave qu'on ne le prévoyait en 1994; un nombre beaucoup trop élevé de femmes meurent ou tombent malades à la suite d'une grossesse ou d'un accouchement; et des millions de couples et d'individus continuent de ne pas avoir accès aux services de santé en matière de reproduction et à l'information à cet égard.

67. On a réussi dans une certaine mesure à intégrer les préoccupations démographiques dans les stratégies de développement de certains pays, mais il reste beaucoup à faire, en particulier pour ce qui est des réformes institutionnelles, politiques et législatives dans les domaines de la population et du développement, et de la santé et des droits en matière de reproduction. On a de même reconnu que la société civile devait jouer un rôle plus important. Mais l'absence de mécanismes de coordination et les contraintes financières ont souvent entravé le développement de la collaboration entre les gouvernements et les groupes de la société civile. En outre, il arrive souvent qu'il n'y ait pas de cadres juridiques, de règlements ou de directives susceptibles de faciliter les partenariats avec les organisations non gouvernementales, et la pénurie de ressources humaines et financières et de capacités techniques, tant dans les gouvernements que dans les ONG, empêche les partenariats d'être efficaces. La plus grande partie de ce qui précède s'applique aussi au secteur privé, dont la participation aux activités démographiques et de développement laisse encore à désirer dans de nombreux pays sous programme.

68. Les facteurs socioculturels continuent d'entraver la pleine réalisation de l'égalité et de l'équité entre les sexes, en particulier dans les régions où la pauvreté sévit parmi les ménages dont le chef est une femme, et les disparités dans les capacités de gain perdurent, de même que les taux élevés de mortalité et de morbidité maternelle, la violence à l'encontre des femmes et des petites filles, la traite des femmes et la prostitution forcée; en outre, les femmes continuent d'être sous-représentées aux postes de pouvoir et de prise de décisions.

B. La collaboration à l'échelle du système et les autres examens de conférences des Nations Unies

69. En coopération étroite avec la Division de la promotion de la femme et tous ses autres partenaires du développement, le FNUAP travaille aux préparatifs de l'examen quinquennal de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Il a mis en place de nombreux programmes de collaboration avec l'UNICEF et l'UNESCO concernant l'éducation des petites filles.

70. Le Programme d'action de la CIPD soulignait la nécessité d'intégrer les questions de population et de développement dans la planification et la prise de décisions, notamment pour modifier les schémas non viables de consommation et de production, aux fins d'encourager l'utilisation durable des ressources et empêcher la dégradation de l'environnement. Il demandait également qu'on mette en œuvre des politiques visant à faire face aux incidences écologiques de la dynamique démographique. Le FNUAP a travaillé en collaboration étroite avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres organismes chargés de la conservation à diverses activités, notamment l'organisation de réunions de travail sur les rapports entre population et environnement.

71. Le FNUAP déploie des efforts soutenus pour définir les rapports entre population, pauvreté et facteurs écologiques aux fins de la programmation intégrée, conformément aux recommandations de la CIPD. Comme il l'a fait pour l'examen après cinq ans de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le FNUAP coopère étroitement à tous les efforts interinstitutions consacrés à l'examen après cinq ans du Sommet mondial pour le développement social. La CIPD a reconnu les rapports entre les questions relatives aux droits de la personne humaine et la nécessité de promouvoir la pleine participation de tous les groupes intéressés, en particulier les femmes, à la prise de décisions sur les questions démographiques et écologiques. Le FNUAP a formulé plusieurs interventions dans le cadre de programmes sur le terrain, sachant que ces efforts permettent de donner des possibilités de choix et de changement aux groupes les plus vulnérables. Ces interventions se sont produites spécifiquement dans les domaines clés de la santé, de l'éducation, et de la gestion de l'économie et des ressources.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

72. En matière d'assistance au développement, il semble que l'on pourrait progresser encore dans le domaine de la coordination et de la cohésion entre tous les partenaires participant au suivi des grandes conférences; notamment, ces derniers pourraient se montrer davantage disposés à faire usage des outils dont ils disposent déjà dans le système des Nations Unies grâce aux efforts antérieurs. Il est toutefois essentiel que les organismes sur le terrain et ceux qui établissent les normes suivies dans le système des Nations Unies œuvrent de concert pour appliquer les textes issus des conférences, sous la direction des gouvernements, et en particulier lorsqu'ils formulent des interventions sectorielles intégrées et établissent les indicateurs clés utilisés par tout le système.

73. Cela importe d'autant plus que la plus grande partie de la prise de décisions et du financement – que ce soit aux niveaux international, national ou local – reste divisée entre des secteurs comme l'agriculture, l'industrie, le commerce, la main-d'œuvre, l'éducation et la santé, entre autres. Il arrive donc souvent que les

questions multisectorielles comme la pauvreté, l'environnement, l'autonomisation des femmes, et les préoccupations touchant les jeunes et les adolescents, ne reçoivent pas une attention suffisante. La situation est exacerbée par les modèles économétriques et les cadres de répartition des crédits qui tiennent compte uniquement – ou en majeure partie – des variables économiques et financières et de ce fait méconnaissent les conséquences sociales, écologiques et démographiques à long terme.

74. Le tout est aggravé par le fait que, souvent, il n'existe pas de système de coopération entre les secteurs spécialisés du gouvernement, les membres de la société civile et la communauté internationale, le résultat étant que, bien que les organisations à base communautaire et les ONG locales dans nombre de pays aient élaboré des approches novatrices pour répondre aux besoins de la population tout en assurant dans le même temps la promotion d'une meilleure gestion de l'environnement et des services de santé en matière de reproduction, elles n'ont pas réussi à coordonner ces efforts avec ceux des gouvernements et des organisations internationales.

75. Il ne faut pas non plus oublier le problème parallèle de veiller à ce que toutes les parties prenantes, en particulier les femmes, participent à l'élaboration des politiques et à l'élaboration des programmes.

Recommandations

76. Le Conseil voudra peut-être :

a) Prendre note des progrès du suivi intégré des conférences tant au niveau interinstitutionnel qu'à celui de chacun des organismes du système;

b) Souligner la nécessité de faire participer davantage les femmes à la programmation intégrée par le biais d'initiatives soucieuses de l'équité entre les sexes dans le domaine de l'environnement et de la santé en matière de reproduction;

c) Réaffirmer la nécessité pour tous les gouvernements de participer activement à la mise en œuvre des recommandations clefs de tous les textes issus des conférences des Nations Unies;

d) Souligner l'utilisation de groupes thématiques pour assurer une plus grande efficacité multisectorielle;

e) Souligner combien il importe de suivre la réalisation des objectifs des conférences;

f) Demander à tous les États Membres de libérer toutes les ressources nécessaires pour appliquer intégralement les textes issus des conférences, et de participer pleinement à tous les examens des conférences mondiales et à leur préparation.

IV. Aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

77. Le FNUAP apporte un appui aux services de santé en matière de reproduction dans toutes les situations d'urgence et de crise, en partant du principe que les besoins de santé génésique sont des besoins qui transcendent les conflits, et qu'il s'agit du droit à la santé de toutes les personnes, où qu'elles se trouvent. Il cherche donc à assurer que toutes les personnes, quels que soient leur statut ou leur condition, aient accès aux services de santé en matière de reproduction.

78. Depuis 1994, le Fonds d'efforce très activement, dans les limites de son mandat et de ses maigres ressources, de concentrer l'attention internationale sur les questions de santé en matière de reproduction et de droits dans les situations d'urgence et de crise. Il mène actuellement 21 projets dans ce domaine. Le Fonds possède également une riche expérience de la collecte, l'analyse et l'utilisation des données et peut mettre cette expérience à disposition dans les situations d'urgence. Dans nombre de cas, il a pu fournir les données démographiques nécessaires pour l'évaluation des besoins humanitaires, ainsi que pour la planification sectorielle en vue de la reconstruction. En ce moment, il travaille activement à l'opération d'évaluation des besoins menée par le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU et appuie les systèmes de contrôle des secours en établissant des indicateurs de base et en mettant en œuvre des systèmes de surveillance. Ces services d'élaboration de base de données, qui forment un élément standard des programmes du FNUAP, sont de plus en plus demandés dans les situations d'urgence et de crise. Le FNUAP s'occupe aussi des questions de violence à l'égard des femmes et cherche à assurer que les services de santé en matière de reproduction font partie du travail de relèvement du secteur sanitaire. De même, il appuie sans réserve les activités lancées par le Secrétaire général pour protéger tous les fonctionnaires des Nations Unies et les personnels d'aide humanitaire dans les zones de secours d'urgence et dans toutes les régions où opèrent les Nations Unies.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

79. Malgré leur succès dans les situations d'urgence et de crise, l'impact des activités du FNUAP reste entravé par les résultats limités obtenus dans la mobilisation de fonds extérieurs en faveur de projets inclus dans les appels globaux. De même, on ne s'efforce pas suffisamment d'adapter l'aide au développement aux situations d'urgence humanitaire et de crise, ni de traiter de certaines questions spécifiques dans de telles situations, comme par exemple les préoccupations touchant les femmes et la santé génésique, notamment la planification familiale et l'hygiène sexuelle, entre autres.

Recommandations

80. Le Conseil voudra peut-être :

a) Réaffirmer la nécessité de mesures de protection spéciales à l'intention de toutes les personnes vulnérables, en particulier les femmes et les petites filles, dans les situations de conflit;

b) Demander que soient prises toutes les mesures possibles pour protéger le personnel des Nations Unies et respecter les privilèges et immunités accordés en vertu du droit international;

c) Demander instamment l'adoption de mesures pour réagir en temps voulu et apporter un appui immédiat aux services de santé en matière de reproduction et aux besoins en matière de données dans les situations d'urgence et de crise, et encourager les efforts déployés par le FNUAP dans ce domaine.